

PAYSAGES DE L'APRES-PETROLE ?

ACTES DU SEMINAIRE DES AUTEURS DE LA REVUE
PASSERELLE n°9

BERGERIE DE VILLARCEAUX – du 3 au 5 avril 2014



Centre d'Écodéveloppement
de Villarceaux



POURQUOI CE SEMINAIRE ?

Les auteurs de la revue « *Paysages de l'après pétrole ?* » rassemblés pour la première fois pour mettre en commun leurs analyses et imaginer les suites à donner à la publication

En mai 2013, était publié "Paysages de l'après pétrole ?", numéro 9 de la collection Passerelle, initiative portée par la Coredem et Ritimo. Depuis la revue a été diffusée à plus de 1200 exemplaires. Rééditée, elle a fait l'objet d'une présentation publique lors d'une table ronde à l'Assemblée Nationale le 22 janvier 2014 devant une cinquantaine de députés. Le comité de rédaction de la revue a également initié un projet de colloque national - avec le concours du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) et du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) – pour raviver et décliner la notion de paysage comme clé d'un développement durable assumé des territoires. Ce colloque national qui traitera des « Solutions paysagères pour territoire en transition » se tiendra le 20 novembre 2014, à Paris.

Parallèlement à ces démarches, le vote récent ou en cours de plusieurs textes législatifs qui impactent le paysage ou dont le paysage peut être un élément facilitateur, dessine un contexte favorable pour introduire davantage la question du paysage au cœur des politiques publiques.

Pour mettre en commun les analyses développées dans la revue « Paysages de l'après pétrole ? » et imaginer les suites à donner à la démarche initiée par cette publication, les auteurs du numéro ainsi que des experts de cette thématique ont été conviés à se rassembler lors d'un séminaire de trois jours, du 3 au 5 avril 2014 à la Bergerie de Villarceaux.

Les actes de ce séminaire vous proposent une synthèse des discussions qui ont eu lieu au cours de ces trois jours de débat. Nous remercions ici la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme, dont le soutien a rendu possible l'organisation de cette rencontre.

Pour le comité de rédaction de la revue

Odile Marcel et Baptiste Sanson

SOMMAIRE

Contexte et enjeux du séminaire.....	page 4
<u>D'OU PARTONS-NOUS ?</u> - Retour sur les démarches, politiques, avancées et faits marquants qui ont structuré les vingt dernières années en matière de paysage - Contribution d'Yves Gorgeu	page 4
<u>D'UN MODÈLE D'AMÉNAGEMENT À L'AUTRE</u> - Pourquoi s'intéresser au paysage en 2014 ? - Contribution de Régis Ambroise.....	page 7
<u>UN CONTEXTE FAVORABLE ET DES OPPORTUNITÉS POUR PARLER DE PAYSAGE EN 2014</u> - Contribution de Jean-Pierre Thibault.....	page 9
Compte-rendu de la séquence de remue-méninges sur les propositions d'action à mener pour renforcer la dynamique initiée par la revue.....	page 14
Compte-rendu de la visite de terrain de la ferme agroécologique de la bergerie de Villarceaux : le paysage comme « lieu d'expériences ».....	page 18
Compte-rendu des séquences de travail en atelier.....	page 20
Conclusion : bilan du séminaire et suites à donner.....	page 23
<u>Annexes</u>	
Présentations des partenaires et structures impliquées dans le séminaire.....	page 26
Liste des participants au séminaire.....	page 29

Actes du séminaire rédigé par Baptiste Sanson – Centre Ecodéveloppement de Villarceaux

Contact : baptiste.sanson@bergerie-villarceaux.org

VENDREDI 4 AVRIL - MATIN : Contexte et enjeux du séminaire

Le séminaire a été introduit par trois exposés courts, préparés par Yves Gorgeu, Régis Ambroise et Jean-Pierre Thibault. Ces trois interventions complémentaires avaient pour objectif de replacer la dynamique « *Paysages de l'après pétrole* » dans son contexte, d'en rappeler les enjeux et de faciliter un temps de culture commune entre tous les participants du séminaire. Ces trois exposés sont retranscrits dans leur intégralité.

D'OU PARTONS-NOUS ? - Retour sur les démarches, politiques, avancées et faits marquants qui ont structuré les vingt dernières années en matière de paysage

Contribution d'Yves Gorgeu

- Le paysage et les lois

La préoccupation paysagère est principalement devenue un sujet politique pour tous les territoires avec la loi de 1993 qui lui est consacrée. Il faut rappeler que la loi de 1930 sur les sites ne concernait que les territoires remarquables. On peut dire aussi que l'empreinte du paysage a été présente à travers des débats sur quelques grandes controverses¹ telles que :

- les infrastructures de transports (principalement les autoroutes), au cours des années 80, qui ont donné lieu à la mise en place de la politique du 1 %, et à la production de quelques grands ouvrages de qualité (autoroute des titans, Millau...), nouveaux éléments marquants du paysage.
- Les entrées de ville.
- L'arrachage des haies bocagères, au cours des années 70-90, avec la polémique sur l'appauvrissement des sols et l'accentuation des risques naturels
- L'éolien devenu l'un des sujets principaux depuis les années 2000.

La loi paysage avait commencé à apporter certaines dispositions intéressantes avec les ZPPAUP, les directives paysagères, un début de prise en compte de la qualité paysagère dans les Plan d'Occupation des Sols, dans les aménagements fonciers et dans les permis de construire, et surtout l'élaboration de plans de paysage et le fondement paysager de la politique des Parcs naturels régionaux avec une portée juridique renforcée de leur charte.

Malheureusement, depuis cette loi et en dehors de la convention européenne du paysage qui a été ratifiée par la France en 2006, il faut constater qu'il n'y a pas eu d'autres textes législatifs traitant spécifiquement du paysage.

Et pourtant des lois importantes à fort impact paysager sont apparues sur la scène politique, telles que les nouvelles organisations territoriales, les nouveaux outils d'aménagement et d'urbanisme, la trame verte et bleue, la biodiversité, les transitions écologiques et énergétiques, l'agro-écologie, les éco-quartiers, et d'autres...

On peut citer notamment :

- Les lois relatives à l'administration territoriale et à l'aménagement du territoire : loi ATR, LOADT et LOADDT, loi Chevènement, et plus récemment loi RCT, et acte 3 de la décentralisation avec la loi Mapam et le nouveau texte annoncé par le président de la République sur les régions, la clarification des compétences et les fusions. Ces lois organisent notamment les compétences des différents échelons intercommunaux, notamment dans les domaines de l'aménagement de l'espace, du développement socio-économique, de l'habitat, de l'environnement et de l'énergie, mais ne font nullement apparaître le paysage comme une compétence à part entière.
- Les lois du Grenelle de l'environnement qui ont fait totalement l'impasse sur la question du paysage, privilégiant certaines dimensions particulières comme la Trame Verte et Bleue, la biodiversité, la densification urbaine, etc.
- Deux lois importantes relatives à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme que sont la loi SRU, renforcé par le Grenelle de l'environnement, et la loi Alur.
- La loi agricole de 1999 qui reconnaît la fonction des agriculteurs pour l'entretien des paysages, et celles de 2005 et de 2010 donnant une place au paysage dans les procédures d'aménagement

¹ Propos développé par Jean-Pierre Thibault dans sa contribution (cf. Page 10)

foncier et créant de nouveaux outils tels que les périmètres de protection des espaces agricoles et naturels pour des raisons notamment paysagères.

- Les lois en préparation qui seront évoqués par JP Thibaut à propos du contexte et opportunités actuelles

- Les cris d'alerte et la mobilisation d'un collectif paysage

- Dix ans après la loi paysage, face aux mutations brutales et non maîtrisées des paysages, notamment sur l'importance de l'étalement urbain, un sursaut s'est manifesté avec la sortie d'un **livre blanc sur la fin des paysages en 2005** porté par la fédération nationale des SAFER et une prise de conscience sur les solutions que le paysage peut apporter à des problèmes récurrents auxquels sont de plus en plus confrontés les acteurs publics.
- Une mobilisation d'un grand nombre d'acteurs et institutions s'est alors organisée en un **collectif paysage** rassemblé autour des principes de la convention des paysages. Ce collectif était composé de la FNCAUE, FFP, FNSAFER, Fédération des PNR, fédération des CREN, RGSF, FNASSEM, ICOMOS, SPPEF, Maisons paysannes de France, APCA, FNSEA, CDC (Mairie-conseils). Il lance en 2005 un cri d'alarme, sous forme d'un manifeste pour les paysages qui a collecté plus de 300 signatures de structures et organisations impliquées.

Ce manifeste a abouti à la tenue d'**Etats Généraux du paysage** le 7 février 2007. 44 recommandations ont été formulées portant sur quatre grands thèmes : la création de paysages contemporains de qualité, la coordination des interventions des acteurs du paysage, sur la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine paysager, l'économie et la valorisation des ressources territoriales

Dans le prolongement de ces Etats Généraux ce même collectif a cherché à proposer des amendements au Grenelle de l'environnement (groupe miroir), sans succès.

Il a donc décidé de réunir un grand nombre d'expériences de terrain et d'organiser un grand rassemblement national sous le titre : **Paysage, fil conducteur du développement durable des territoires**. Ce rassemblement s'est tenu le 22 novembre 2010 au Conseil Économique, Social et Environnemental (soit trois ans après les Etats Généraux du Paysage), dans le cadre du réseau rural Français sur la base d'un appel à projets de capitalisation d'expériences. Vingt démarches sélectionnées ont permis de promouvoir **l'approche paysagère comme clé d'entrée pertinente pour la gestion des espaces ruraux et périurbains** en rassemblant les acteurs concernés, élus, paysagistes, agriculteurs, aménageurs. Les perspectives d'actions paysagères qui se sont dégagées de ces échanges d'expériences portent principalement sur des modes d'aménagement du territoire qui s'affranchissent des énergies fossiles, sur la multifonctionnalité de l'agriculture et des espaces naturels, sur la limitation de la consommation de l'espace à des fins d'urbanisation, sur l'appel à des outils réglementaires et fonciers au service des territoires et du paysage, sur l'apport du métier de paysagiste au cœur des démarches territoriales et de l'emboîtement des échelles.

- Les apports multiples des principaux mouvements en faveur du paysage

Parallèlement à ces deux grands événements, des mouvements très dynamiques se sont structurés pour fédérer des compétences, partager des analyses, revendiquer une aspiration à une politique du paysage ambitieuse qui corresponde aux requêtes de la convention européenne du paysage. Il faut citer en particulier :

- **le réseau paysage et urbanisme durable de Mairie-conseils**, créé suite aux Etats Généraux du paysage. Réseau d'échange entre une centaine de territoires intercommunaux qui ont intégré des approches paysagères adaptées à des projets variés d'aménagement et de développement. Réseau d'experts et de partenaires associés reconnus dans le domaine du paysage. Réseau qui offre toute une série d'activités d'échanges, de réflexion et de publications sur de nombreux axes de travail : économie des sols, gestion et valorisation des ressources, mobilité et modes de déplacement, formes urbaines et densification, optimisation de l'existant, participation des usagers, ingénierie et modes de gouvernances.
- **Le fondement paysager de la politique des Parcs naturels régionaux** qui a toujours mis

l'accent sur le caractère transversal de l'approche paysagère et qui a développé de vrais savoir-faire sur l'articulation entre paysage et agriculture, paysage et habitat, paysage et urbanisme, paysage et développement économique, paysage et actions sociales, paysage et environnement, paysage et biodiversité, paysage et transition énergétique, paysage et culture, paysage et pédagogie. L'apport des Parcs est essentiel d'autant que la richesse de leur réseau est de cultiver en permanence la réflexion et l'expérimentation de leur approche paysagère au regard de l'évolution des situations territoriales, et d'interpeller régulièrement les pouvoirs publics.

- **la mobilisation très forte des CAUE** sur le paysage grâce à sa centaine de paysagistes. La FNCAUE a animé pendant plusieurs années le Collectif des Etats Généraux du Paysage. Et a mobilisé son réseau autour des questions de paysage agricole et rural.
- **Les paysagistes conseils de l'Etat** créés dans la foulée de la loi paysage se sont multipliés dans les services de l'Etat pour impulser aux échelles départementales, régionales et nationales une politique paysagère. Plusieurs régions ont ainsi impulsé des rencontres régulières autour du paysage rassemblant des compétences multiples.
- Dans ce même registre, **le réseau Volubilis** œuvre depuis plus de 10 ans pour rassembler architectes, artistes, aménageurs paysagistes agronomes autour des questions du paysage et du développement durable dans le Sud-Est de la France.
- Le groupe **espaces patrimoniaux d'Icomos France et le réseau des Grands Sites de France** travaillent à forger une conception dynamique des sites protégés pour en faire des modèles en termes de gestion des paysages.
- Le **conservatoire du Littoral** se mobilise également de plus en plus sur les questions du paysage. qui a été le thème de leurs Ateliers annuels en 2012, et avec la parution récente d'un guide sur les paysages du conservatoire.
- La **fédération française du paysage**, et toute la filière des entreprises du paysage, qui œuvrent à la reconnaissance de leurs métiers en plein essor mêlant techniques nouvelles et exigence de qualité paysagère.
- Le **réseau espace rural et projet spatial** commun à plusieurs écoles d'architecture, de paysage, d'agronomie s'est créé pour renforcer des compétences sur l'aménagement du monde rural à partir d'approches paysagères.
- Les **écoles de paysage** avec Versailles, Angers et celles plus récentes de Bordeaux, Lille, Blois renforcent ainsi le nombre de paysagistes formés.
- Les **inspecteurs des sites des DREAL et leurs chargés de mission paysage**, constitués en association nationale, dont le dynamisme apporte une plus grande ouverture aux questions d'aménagement et d'écologie.
- Des programmes de recherche sur le paysage ont été soutenus par le Ministère de l'environnement alimentant la réflexion sur le paysage. La généralisation des **atlas du paysage** donne aux professionnels de l'aménagement du territoire des éléments de connaissance à valoriser.
- la Fondation pour le progrès de l'homme, l'association Ritimo et **la Compagnie du paysage** qui ont porté la publication du numéro spécial de la revue Passerelle Paysages de l'après-pétrole, et auxquelles on doit beaucoup pour porter toutes les avancées actuelles sur le paysage

On voit bien que c'est par touches successives que le paysage prend progressivement de l'importance : connaissance des paysages, méthode d'approche, professionnels compétents, expériences porteuses, références de plus en plus fréquentes, lien plus affirmé dans les documents d'urbanisme et avec l'agriculture, connexion forte avec le développement durable.

Mais cela ne suffit pas. Il faut franchir un pas, et c'est pourquoi les principaux partenaires du projet de colloque « Solutions paysagères pour territoires en transition » appellent à l'instauration d'une véritable **politique du paysage qui soit de nature interministérielle et portée par les Régions dans le cadre de leur compétence en matière d'aménagement du territoire.**

En préambule, Régis Ambroise rappelle que le génie de l'aménagement français fut fondé sur des approches paysagères qui combinaient **à la fois des solutions techniques et la recherche d'une qualité spatiale**. Ces deux thèmes s'enrichissaient mutuellement. L'usage des énergies fossiles bon marché a rendu possible techniquement des modes d'aménagement du territoire et des villes sur le principe de « modèles » qui ne tenaient pas compte des caractéristiques propres à chaque territoire (cf. la Charte d'Athènes rédigée par le Corbusier en 1933).

1945-1992 : le paysage oublié des programmes d'aménagement du territoire

Au cours de cette période, le paysage est oublié des programmes d'aménagement du territoire qui vont pourtant le transformer de façon radicale. L'organisation spatiale est fondée sur le concept du zonage monofonctionnel : ZAC, ZUP, ZAD... parmi lesquels on retrouve les sites et les réserves naturelles. Les nouvelles énergies et matériaux, les nouvelles technologies permettent de se passer d'une connaissance fine des ressources de chaque territoire. Les mêmes modèles d'aménagement, permettant d'utiliser au mieux les énergies fossiles bon marché, peuvent se généraliser de façon efficace sur tout le territoire, au service de la voiture en ville, des tracteurs dans les campagnes. Les conséquences en sont la banalisation, la fermeture ou/et le brouillage des paysages.

Dans cette ambiance des résistances s'expriment contre ces nouveaux modes d'aménagement avec notamment tout le milieu des protecteurs des paysages contre celui des aménageurs de façon souvent défensive et conflictuelle.

De façon plus constructive, au sein même des politiques territoriales, le courant d'associations et d'élus travaillant sur le développement local s'oppose à ces orientations et promeut un aménagement du territoire s'appuyant sur ses richesses humaines, économiques et naturelles. Émergence des Parcs naturels régionaux, des pays, de l'UNADEL (Union Nationale des Acteurs et Structures du Développement Local), des CPIE (Centre Permanents d'Initiatives pour l'Environnement)... Si alors la question du paysage reste peu utilisée dans ces réseaux, certains de ses acteurs seront à l'origine de sa réinscription dans les débats autour de l'aménagement du territoire.

1992-1993 : Rio, Loi Paysage.

La notion de développement durable remplace la notion de protection de la nature (ou des paysages). Les questions environnementales concernent tous les espaces et tous les acteurs, de même, tous les paysages méritent une attention et le paysage doit être l'affaire de tous. La notion de **paysage comme projet** émerge s'appuyant notamment sur les travaux d'historiens de l'histoire des paysages et des paysagistes.

1993-2000 :

Lancement des premiers plans de paysage à l'échelle de territoires transcription la plus aboutie de l'esprit de la loi paysage. Cette démarche volontaire est bien reprise notamment dans les zones de moyenne montagne où le projet de la « réouverture des paysages » permet de mobiliser les acteurs de ces régions pour un projet de développement global de leur territoire fondé sur un diagnostic de leurs atouts et difficultés et une mobilisation de tous les acteurs du territoire.

Le coup de phare donnée par la loi sur le paysage va permettre son intégration progressive dans les politiques d'aménagement du territoire mais **sous une forme anecdotique et souvent encore très défensive**. Ainsi le mot paysage est souvent ajouté après toute une série d'autres thèmes à « protéger » même si on rajoute le terme « gérer ». Concrètement le paysage constitue une contrainte, infligée aux aménageurs pour protéger les caractéristiques locales et améliorer la qualité du cadre de vie. Cela permet tout de même de donner une place aux paysagistes qui s'affirment notamment dans les équipes en charge du développement de l'urbanisme.

2000 : la Convention européenne du paysage.

La définition donnée au paysage demande de travailler sur la relation entre approches techniques et approches sensibles et pas seulement sur les unes ou sur les autres.

La priorité sera mise les premières années sur la nécessité d'améliorer la qualité du cadre de vie sur tous les territoires et d'engager des politiques de protection, de gestion et d'aménagement des paysages en se donnant des objectifs de qualité paysagère définis par les populations.

2000-2014 : l'irruption des enjeux du développement durable

Modifications climatiques, érosion de la biodiversité, pollutions de l'eau, des sols, de l'air, augmentation du coût du pétrole, famines, tensions sur le foncier au niveau local et international, crises économiques, ... mobilisent les politiques qui mettent en place des programmes, thématiques par thématiques, sans s'intéresser aux aspects spatiaux (ex des agendas 21) et laissant de côté le paysage qui apparaît comme tout à fait secondaire alors qu'il pourrait être au cœur de ces politiques. Ce constat oblige à se reposer les objectifs qu'il convient de donner aux politiques de paysage.

Le paysage ne doit pas seulement être envisagé de façon à améliorer le décor mais il doit favoriser et rendre possible une remise en cause des modes de produire et d'organiser l'espace au service d'un développement durable des territoires. La connaissance des paysages donne des outils pour aider à produire la ville et la campagne de façon plus économe en énergie et ressources fossiles, en limitant les pollutions et en partageant l'espace et les richesses, tout en améliorant la qualité du cadre de vie pour mieux vivre ensemble et avec l'environnement.

Une définition donnée par la convention européenne du paysage, trop peu travaillée, doit être mise à l'étude : « *Gestion des paysages* » comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de **guider** et d'**harmoniser** les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales ». Le paysage, les démarches paysagères provenant d'une bonne connaissance des singularités historiques et géographiques des territoires peuvent aider les aménageurs à trouver des solutions techniques plus pertinentes. Face aux enjeux du développement durable, « penser global, agir local », le paysage est un outil indispensable et non une contrainte pour les aménageurs. En même temps, le paysage porte toujours l'exigence de qualité du cadre de vie correspondant aux besoins des populations. Ces deux objectifs sont liés. Le paysage ne peut rester un simple « volet » des politiques d'aménagement mais il devrait être considéré comme *la matrice sur laquelle fonder collectivement un projet de développement durable et harmonieux des territoires et devenir la résultante choisie de ce projet.*

Quelques thèmes sur lesquels rester vigilants :

Ne pas opposer protection et création des paysages.

Ne pas opposer approches sensibles aux approches techniques. Le paysage est une « relation ».

Ne pas oublier que les populations sont porteuses d'exigences mais aussi de savoirs sur leurs paysages et de savoirs faire.

Ne pas conforter les zonages monofonctionnels mais rechercher le multi-usage de l'espace plus productif et plus diversifié.

Ne pas attendre de « tout » savoir sur un paysage, grâce au travail des experts, pour mobiliser les populations autour d'un projet de paysage.

Ne pas négliger la force des outils des paysagistes et notamment des visites collectives, des représentations de paysage pour développer l'imagination et faire émerger des projets.

Ce « contexte » et ces « opportunités » peuvent être abordées à différents niveaux ; il n'existe pas (pas encore?) de baromètre qui mesurerait la prise de conscience de l'intérêt du sujet, ou même de la « demande sociale de paysage ». En revanche, plusieurs approches peuvent être tentées qui donnent des indications sur l'état de l'opinion :

- quels sont les politiques publiques qui donnent lieu à des débats alimentés par la question paysagère ?
- quels sont les débats nationaux générateurs de textes de lois qui en parlent ou ont un impact sur son évolution,
- quelles sont les initiatives publiques de tous niveaux dont le paysage est l'objet direct ou bien une composante majeure ?

Enfin, plus dans l'actualité immédiate de notre projet, il est intéressant d'analyser comment les parlementaires qui ont assisté à l'audition de cinq auteurs de la revue *Paysages de l'après-pétrole* lors de la séance du 22 janvier 2014 de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée Nationale ont reçu ces messages et les ont retranscrits.

1) Approche par les débats ou controverses sociales dont le paysage est le centre, le plus souvent parce qu'une famille d'aménagements vient « perturber l'existant » :

On a eu ainsi successivement ou parfois simultanément la mise en avant des thèmes suivants :

- les infrastructures de transports (principalement les autoroutes) : cela s'est principalement passé au cours des années 80 et a donné lieu, en réaction aux controverses de l'époque, à la mise en place de la politique du 1 %, et à la production grands ouvrages de qualité (autoroute des titans, Millau...), nouveaux éléments marquants du paysage.
- les « entrées de ville » ont nourri le débat au cours des années 90 ; l'« amendement Dupont » crée une obligation de projet le long des principales voies d'accès aux villes, et une commission nationale ad hoc est instituée...
- Au cours des années 70-90, l'arrachage des haies bocagères, initié dès les années 50 crée la polémique, mais l'angle d'attaque porte surtout sur la piézologie (appauvrissement des sols) et le ruissellement (accentuation des risques naturels) ;
- Depuis les années 2000 , sujet principal est devenu l'éolien. Le « stop and go » sur la promotion, puis l'abandon des ZDE (Zones de Développement de l'Eolien) résume pour le moment cette période (obligation de projet suite au développement proliférant des machines à l'échelle communale, puis suppression quand le dispositif s'est avéré trop contraignant au profit d'un schéma régional qui définit les zones d'implantation *par défaut* (du vent et pas de contraintes réglementaires). Le projet d'ensemble -prenant évidemment en compte les valeurs paysagères- n'est plus nécessaire : on est en zone favorable ou on ne l'est pas...

2) Approche par les débats nationaux dont le paysage est un des éléments, débouchant sur des projets de lois où il est cité ou dont il est l'objet.

Après l'absence quasi totale de référence au paysage qui a marqué l'épisode Grenelle (débat national + les

deux lois²) avec des impasses potentiellement dommageables (trame verte et bleue, schéma régional éolien déjà évoqué), plusieurs projets actuels posent de façon implicite ou explicite la question du paysage :

Dans l'ordre d'entrée en scène :

- votée mais non encore promulguée, la « Loi pour l'Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové » [ALUR], qui introduit la dynamique paysagère au sein des outils d'urbanisme puisque le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT doit fixer les objectifs de mise en valeur des paysages, et le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) peut préciser les objectifs de qualité paysagère, et le PLU pourra identifier et localiser les éléments de paysage qui pourront apparaître dans les documents graphiques. Surtout, la compétence de droit commun donnée aux intercommunalités pour l'élaboration des PLU (sauf minorités de blocage³) offre une opportunité intéressante pour revendiquer et expérimenter l'enracinement de la dimension paysagère dans les documents d'urbanisme, l'échelle intercommunale étant mieux adaptée à une réflexion spatiale qui colle aux réalités physiques et humaines de chaque territoire.
- Le projet de « Loi d'avenir sur l'agriculture, l'alimentation et la forêt », adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale le 14 janvier dernier, et qui doit à présent être soumis au Sénat. Son article 1 met la « protection des paysages » au rang des objectifs de la politique agricole ainsi définie⁴, mais sans toutefois réaffirmer ensuite ce principe dans les dispositifs prévus.

*Ces deux textes de loi ont l'objectif convergent de **lutter contre l'artificialisation des sols en général et l'étalement urbain en particulier**. Cet objectif va bien dans le sens du maintien de la diversité paysagère, l'expansion non maîtrisée des villes s'étant conjuguée à la banalisation des paysages, voire à leur uniformisation (lotissements, zones d'activités...)*

- bien sûr, le titre VI du projet de Loi Biodiversité⁵ (Projet approuvé en Conseil des Ministres le 26 mars, 1ère lecture à l'Assemblée fin juin, promulgation vraisemblable au printemps 2015) : à la fois transposition bienvenue de la Convention Européenne de Florence et « simplification » tendant à la suppression du site inscrit (évolution du « stock » sur 10 ans et plus de nouvelle inscription)⁶.
- Le projet de loi Patrimoines (MCC) (en discussion à l'automne?) qui crée la catégorie des « cités historiques » en remplacement des AVAP/ZPPAUP et des secteurs sauvegardés, en avançant pour leur gestion, quand il n'y a pas de plan de sauvegarde, la notion ambiguë de « PLU patrimonial ».
- sans oublier la future loi sur la transition énergétique (au Conseil des Ministres en juin => en discussion à l'automne?), qui va sans aucun doute renforcer le recours aux énergies renouvelables, et qui pourrait ajouter un épisode au feuilleton paysager de l'éolien⁷

2 Avec toutefois deux éléments de la Loi Grenelle 2 touchant de façon implicite le patrimoine paysager :

- le remplacement des ZPPAUP par les **AVAP**, qui se traduit par un amoindrissement de la protection de ces espaces (un seul mois laissé à l'ABF pour s'opposer à un projet, et un droit d'appel auprès du préfet de Région)

- la formalisation légale du **label Grand Site de France**, qui crée les conditions d'une reconnaissance officielle d'un projet territorial de développement durable centré sur les paysages protégés les plus emblématiques.

3 un quart des communes représentant au moins 20 % de la population d'une communauté

4 « La politique en faveur de l'agriculture et de l'alimentation, dans sa triple dimension européenne, nationale et territoriale, a pour finalités : « 1° Dans le cadre de la politique de l'alimentation définie par le Gouvernement, d'assurer à la population, dans des conditions économiquement acceptables par tous et en quantité suffisante, l'accès à une alimentation sûre et saine, diversifiée et de bonne qualité, produite dans des conditions favorisant l'emploi, le respect des normes sociales, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à la lutte contre le changement climatique ; »

5 La double page de présentation du projet met la « conciliation paysage et cadre de vie » au rang des 6 « mesures phares » du projet.

6 Dans sa conférence de presse de présentation du projet de Loi, le Ministre indique : « *Ce projet de loi replace le paysage du quotidien au centre de la politique du paysage, dans le prolongement de la convention de Florence, et en concentrant l'action patrimoniale de l'État sur les sites classés.* »

7 Le paysage étant le principal prétexte, plus ou moins fondé, pour les opposants locaux aux projets, on ne peut s'en tenir à un zonage « blanc ou noir » comme dans les SRE actuels : imposer un projet paysager largement débattu et à échelle pertinente est sans doute une disposition législative à portée de main.

- le tout dans le cadre encore flou de la 3^e phase de décentralisation, dont la loi « Métropoles » n'a été que le prélude (le 2^e volet est actuellement au Conseil d'Etat : les transferts de compétences sur l'aménagement de l'espace, vont-elles engendrer des prises en compte de la qualité paysagère par des collectivités aux pouvoirs accrus ?

MAIS aussi:

- la future « **Stratégie Nationale de Transition Ecologique vers un Développement Durable** » (SNTEDD), promue par le Commissariat Général au Développement Durable, et examinée récemment (le 20 mars) par le Conseil National de la transition Ecologique; dans ce document de cadrage des politiques publiques pour 2014-2020, le mot paysage n'apparaît qu'une seule fois au hasard d'une « priorité 3 » (dans l'acception défensive habituelle «dégradation des paysages») sur la ville, et ni au nombre des enjeux, ni dans l'axe 1 « vers des territoires durables et résilients » où il aurait pourtant toute sa place !
Il s'agit peut être d'une scorie de l'omission du Grenelle (continuité des équipes de rédaction par rapport à cette période), mais elle est particulièrement fâcheuse !
Une « concertation est lancée, sous la forme dérisoire d'une mise à disposition du public pour un petit mois sur internet...

3) Approche par les initiatives nationales locales ou régionales, ces dernières étant le cas échéant impulsées ou relayées par l'Etat :

Le renouvellement des équipes dans les services de l'Etat induit des relances ou de nouvelles approches des politiques incitatives ou des réflexions à ce niveau.

- un colloque national au Muséum le 18 octobre dernier, le premier à l'initiative du Ministère depuis les « Etats Généraux » de 1993.
- un concours photographique Grand public « mon paysage au quotidien » : jugement en avril. 3200 participants individuels et près de 250 établissements d'enseignement. Résultats proclamés ce printemps.
- La relance prochaine du « Grand Prix du paysage » avec la volonté de distinguer davantage les démarches collectives que les œuvres d'un créateur.
- La relance des « plans de paysage » avec un premier appel à projets jugé le 24 avril 2013, et un second lancé en octobre de cette année.
- Le rapport n°008333-01 du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), établi par Denis Clément, Jean-Luc Cabrit et Marie-Pierre Doizelet en avril 2014⁸. Ce rapport, intitulé *Paysage et aménagement : propositions pour un plan national d'action*, soumet aux ministres (Egalité des Territoires et Ecologie) une série d'inflexions ou de relances des politiques publiques en la matière.
- la montée en puissance des « réseaux régionaux d'acteurs du paysage » à l'initiative des DREAL avec les CAUE et les équipes scientifiques des universités ou des écoles . Midi-Pyrénées est longtemps resté un cas isolé, rejoint l'an dernier par l'Aquitaine, puis début 2014 par les Pays de la Loire⁹.

Des initiatives de collectivités locales multiples et difficiles à dénombrer notamment autour des documents d'urbanisme, ou de la sortie d'Atlas de paysages dans lesquelles elles sont de plus en plus impliquées aux côtés de l'Etat, mais aussi de rencontres festives telle « Paysages in Marciac » autour du festival éponyme....

Plus spécifiquement, plusieurs collectivités tendent à utiliser la rubrique « paysage culturel » pour obtenir

8 Qui fait suite au rapport d'Anne Fortier-Kriegel (avec Bernard Brillat de Claude Dorian) « Connaître le paysage et en reconnaître la valeur », publié le 14 mars 2011.

9 Avec un séminaire « paysages tous acteurs » à Angers, les 9 et 10 janvier derniers, qui a réuni 180 personnes.

un classement au patrimoine mondial ; 3 projets sont bien avancés à cet égard :

- le chaîne des Puys-faille de Limagne (classement vraisemblable au prochain Comité du Patrimoine Mondial : le géologie en est le critère dominant mais la « beauté naturelle » devrait être mise en avant)
- et deux sites viticoles : les climats de Bourgogne et les « coteaux, maisons et caves de Champagne »

4) Approche par le ressenti des députés présents lors de l'audition des auteurs de « Paysage de l'après-pétrole » le 22 janvier dernier :

Les chiffres de participation à la table ronde sont en eux-mêmes significatifs : 43 présents et 15 excusés.

On va simplement tirer du compte rendu officiel de la séance quelques expressions ou citations marquant l'intérêt d'ensemble des députés présents pour l'approche paysagère mais aussi leur adhésion aux problématiques exposées:

-intérêt général pour l'approche développée dans « Passerelle » :

Quelques une des paroles des députés qui témoignent de leur « attention compétence » à notre problématique :

*« A travers les paysages, c'est le projet économique, social et environnemental de la société qui prend forme » **Geneviève Gaillard (Deux-Sèvres)***

*« Vous souhaitez que les habitants choisissent les nouveaux paysages et expriment les nouveaux besoins » **Bertrand Pancher (Meuse)***

*« Que proposez-vous pour évaluer les services rendus par les paysages, désormais perçus comme des biens collectifs » **Brigitte Allain (Dordogne)***

*« Une des conditions de leur adhésion [des populations] à l'évolution des paysages semble être le partage de la gouvernance » **Yannick Favennec (Mayenne)***

*« L'aménagement du territoire devrait respecter l'évidence spatiale -aujourd'hui davantage socio-économique que géographique » **Françoise Dubois (Sarthe)***

et pour finir une intervention qui résume notre propos (les 3 thèmes, la gouvernance...,) parole qui vient du cœur, de surcroît :

*« Vos propos m'ont d'autant plus comblée que je suis maire d'une ville – Pau- qui s'est construite autour d'un paysage ; vous avez beaucoup insisté sur la dimension sensible, donc subjective, du paysage ; en même temps, on tente aujourd'hui de construire une politique publique autour de cet enjeu, combinaison d'une politique agricole, énergétique et urbaine, gérée à travers une gouvernance de plus en plus complexe » **Martine Lignères Cassou (Pyrénées-Atlantiques)***

- Intérêt spécifique pour les interpellations paysagères actuelles :

- **la transition énergétique :**

« La question paysagère n'intervient dans le débat énergétique que pour s'opposer au développement d'infrastructures nouvelles (...) comment aider à ce que le paysage soit pris en

compte dans la conception et la mise en œuvre de projets énergétiques innovants » **Philippe Plisson (Gironde)**

« Le texte issu de Grenelle 2 prévoyait la création de zones de développement de l'éolien (ZDE) afin d'identifier les espaces favorables et de stopper l'anarchie des projets (...); or la loi adoptée en avril 2013 supprime les ZDE au bénéfice de schémas régionaux (...) ce qui rend caduque la possibilité pour les élus de faire valoir leur avis » **Patrice Carvalho (Oise)**

« Si tout le monde est favorable aux énergies renouvelables (...), personne n'a envie de se voir imposer le spectacle d'une éolienne ou les odeurs d'un méthaniseur (...). Comment assurer la préservation de nos paysages et le développement des énergies renouvelables » **Guillaume Chevrollier (Mayenne)**

« En tant qu'acteur local d'un secteur de grande plaine, j'ai vu successivement arriver sur mon territoire une autoroute, puis une LGV, des lignes à très haute tension... Viennent désormais s'y greffer les éoliennes. » **Jean-Jacques Cottel (Pas-de-Calais)**

– la politique agricole :

« Pourquoi ne pas orienter les agriculteurs qui développent des alternatives aux modes de production industriels vers une démarche paysagère basée sur la diversité » **Philippe Plisson (Gironde)**

« Les espaces semi-naturels -zones enherbées, haies, prairies permanentes et les infrastructures agro-écologiques -murets et arbres isolés- favorisent la biodiversité et possèdent une valeur biologique et économique indéniable » **Catherine Beaubatie (Haute-Vienne)**

« On parle beaucoup en France de la perte d'espaces agricoles, mais on aborde rarement le problème tout aussi important de la perte de qualité paysagère » **Laurent Furst (Bas-Rhin)**

– les lisières urbaines et l'artificialisation

« Le développement économique de ces dernières années a promu l'habitat individuel, portant la dissonance au cœur de nos territoires ruraux et de nos paysages »

« Sachez en tout cas que le sud de l'Aisne -un territoire en lisière- est prêt à nourrir les parisiens » **Jacques Krabal (Aisne)**

« Les PLU et les SCOT, qui ont posé dans leur élaboration, des séries de contraintes réglementaires -notamment sur la biodiversité- abordent assez peu la question du paysage. Comment regagner de la qualité paysagère au travers de dispositifs aussi légers ? » **Laurent Furst (Bas-Rhin)**

« [il faut prendre en compte] plusieurs facteurs fondamentaux : la domination croissante du fait urbain et le décrochage parallèle du modèle de développement rural » **Michel Lesage (Côtes d'Armor)**

Voici donc le contexte d'ensemble, sans prétention d'exhaustivité ou de rigueur scientifique. Cette rigueur dans l'évaluation pourrait d'ailleurs faire l'objet d'une proposition à formaliser lors du colloque du 20 novembre 2014.

VENDREDI 4 AVRIL - MATIN : séquence de remue-méninges sur les propositions d'action à mener pour renforcer la dynamique initiée par la revue

Après les trois exposés introductifs, il a été proposé à chaque participant de lister par écrit deux actions susceptibles de poursuivre la dynamique *Paysages de l'après-pétrole*. Une cinquantaine de propositions ont été recueillies qui ont ensuite été mises en commun et regroupées par thèmes. Cette séquence de remue-méninges se voulait exploratoire pour esquisser un large éventail de possibilités tout en faisant ressortir des lignes de force.

Les propositions des participants sont retranscrites ci-dessous en intégralité (des redondances sont donc possibles) telles qu'elles ont été rédigées et regroupées par catégories.

1) POURSUIVRE LA DYNAMIQUE « PAYSAGE DE L'APRES PETROLE » PAR UN COLLECTIF

Pérennisation et institutionnalisation du groupe :

- *prolonger la dynamique du groupe réuni aujourd'hui, en maintenant une composition mixte, d'horizons variés de participants (experts, associations, institutions...) et en veillant à associer des compétences et des points de vue divers et complémentaires. En maintenant la liberté de parole et en s'autorisant à explorer des pistes parfois inédites (pas trop de tabous). Ce groupe aurait pour missions 1) d'approfondir des sujets sur le fond, de façon transversale, en s'appuyant sur des expériences réalisées 2) de nourrir la réflexion sur le terrain, auprès des acteurs 3) de susciter une mise en réseau de ces projets et territoires.*

- *« institutionnaliser » le collectif ici présent pour le rendre lisible, visible et ainsi un « acteur » impliqué et incontournable dans la définition des politiques liées au paysage, le relais de la politique en matière de paysage dans la société civile et le porte parole des attentes de la société civile en matière de qualité paysagère.*

- *s'organiser en association pour être force de propositions et d'actions*

- *poursuivre la dynamique engagée pour avoir des débats transversaux sur le fond en créant un collectif.*

Élargissement du groupe – vers un cycle régulier de rencontres :

- *élargir le collectif en recherchant quelques élus pouvant être associés à la démarche. Obtenir un rendez-vous avec la nouvelle ministre de l'écologie.*

- *« raccrocher » les réseaux d'acteurs des territoires pour diffuser les productions du groupe (notamment, réseau de l'économie sociale et solidaire, organisations impliquée dans la COOP Climat, rencontres plan climat, agenda 21, etc).*

- *au-delà du colloque du 20 novembre, prévoir une suite à ces premières rencontres de Villarceaux en les rendant annuelles, sur un thème précis d'approfondissement, et avec un groupe d'acteurs augmenté des réseaux décrits par Yves Gorgeu. Exemples de thèmes possibles : 1) « spécialistes et citoyens » dans l'approche paysagère, 2) « agenda 21 et paysage », etc*

Envisager de délocaliser ces rencontres, à la façon du Louvre-Lens (après deux ans à Villarceaux, on peut aller à Beaume de Venise, ou à la colline de Sion, en Lorraine).

Production du groupe - actions de plaidoyer / diffusion :

- *Envisager une publication « les cahiers de Villarceaux » qui compléterait ou qui prolongerait les débats du séminaire. Et enfin, proposer les « paniers de Villarceaux », des productions gustatives des paysages de qualité (produits issus de toute la France – cf. les 100 labels paysages de reconquêtes) pour montrer que le paysage c'est du « bien être ici et maintenant ».*

- rédiger un manifeste propositionnel qui reprendrait - en les réactualisant- les recommandations du Collectif paysage et en abordant davantage le thème du paysage au prisme de la transition énergétique et écologique.
- décliner les thèses défendues dans la revue au travers de publications complémentaires tels que : un essai / un dossier d'étude de cas à dimension européenne / des productions audiovisuelles en lien avec la presse (bastamag – altermédia)
- prévoir un tome 2 à la revue « paysages de l'après-pétrole » qui prolongerait les enseignements de la série d'articles de la première publication par un panorama d'exemples européens.
- déployer des actions de lobbying auprès des élus en développant un argumentaire autour de questions identifiées comme des enjeux contemporains : cohésion sociale, crise économique, transition écologique et énergétique, sens et valeurs. Cible de ce lobbying = sénat / AMF / ARF / associations d'élus.
- tenir une conférence de presse pour donner de l'audience à notre démarche.

2) RENFORCER LES ETUDES DE CAS ET METTRE EN RESEAU LES TERRITOIRES ET BONNES PRATIQUES

- élargir la connaissance d'expériences réalisées en France et à l'étranger, les analyser, pour constituer un panel de références et pourquoi pas la base d'un réseau sur la thématique du paysage. L'analyse de cas concrets permet de faire émerger de nouvelles pistes de travail et de réflexion.
- capitaliser des exemples de projets locaux où le paysage a été moteur de transformations (par exemple la vallée de la Bruche...)
- faire un repérage de pratiques et d'expérimentations intéressantes ayant utilisé la connaissance du paysage dans des réalisations. Conduire ce repérage à l'échelle internationale pour sortir des schémas déjà connus, bousculer les a priori et trouver de nouvelles idées. Envisager une publication à partir de ce travail et, dans un second temps, envisager de mettre en réseau ces territoires à l'échelle internationale.
- structurer les territoires périurbains des grandes métropoles en entités morphologiques, paysagères et économiques pérennes de façon à les faire participer à l'autonomie alimentaire des villes et agglomérations concernées pour les 100 ans qui viennent.
- se constituer en « fablab » du paysage et à ce titre, proposer à partir de ce que nous sommes, de participer (bénévolement) à quelques expériences d'urbanisme paysager (PLU, etc...). Capitaliser à partir de ces expériences et diffuser les résultats de notre examen critique.

3) FAVORISER UNE CULTURE DU PAYSAGE POUR TOUS ET POUR CHACUN

- rendre désirable, compréhensible, palpable, amusant (et même fun), ludique et sensible le(s) paysage(s) aux plus jeunes.
- favoriser les cultures paysagères agriurbaines de demain.
- démultiplier des actions de sensibilisation au paysage dans les territoires, au plus près des élus.
- promouvoir, par une action collective, la mise à l'agenda des « journées du paysage » (sur le modèle des journées du patrimoine). Ces journées proposeraient d'arpenter des espaces et de rencontrer des acteurs

ayant réalisé petits ou grands projets contribuant, par le paysage, à créer des espaces aux usages multiples. Seraient également organisées des conférences et des débats lors de ces journées sur des sujets relatifs à la fabrication d'espaces de qualité.

- relancer une action « label paysage – paysage de reconquêtes » auprès de groupe d'agriculteurs territorialisés et portés par un produit / faire le lien avec les futurs GIEE / tirer le bilan des 100 actions labellisées en 1992 par le ministère de l'écologie.*
- décerner le prix du plus mauvais aménagement (entrée de ville, PLU, ZAC, etc) du point de vue paysager et en restant à la bonne échelle (ce n'est pas le concours des ronds-points...).*
- faire entrer le paysage dans l'affichage environnemental et la certification HVE*
- nourrir les réflexions sur le terrain auprès des acteurs (collectivités, ...) et des services de l'état.*
- promouvoir l'application de la convention européenne du paysage par un réseau « d'ambassadeurs » s'appuyant sur des PNR, des territoires leaders, le réseau rural et périurbain*

4) RENFORCER ET OUTILLER LES COMPETENCES DE L'AMENAGEMENT PAR LA FORMATION ET LA RECHERCHE

- constituer un GIS (groupement d'intérêt scientifique) ou quelque chose de ce type qui s'intitulerait « didactique du paysage » et qui fédérerait recherche et enseignement (laboratoires et établissements de formation des métiers du paysage + personnalités extérieurs porteuses d'enjeux) éventuellement centré sur la gestion des rapports agriculture / alimentation / santé / urbanisme.*
- fonder une école d'architecture et de paysage incluant l'agronomie en localisant cette école dans un territoire rural et, de préférence, dans une région de France où il n'y a ni école d'architecture, ni école de paysage, par exemple en région Poitou-Charentes...*
- former les cadres territoriaux à l'animation d'une démarche de projet transversale technique et sensible.*
- rencontrer le ministre en charge de l'éducation nationale.*

5) IMAGINER UNE GOUVERNANCE APPROPRIÉE POUR FAIRE DU PAYSAGE « UN PROJET SOCIÉTAL DE TERRITOIRE »

- si on considère que le paysage est à une échelle locale, que le paysage est perception, que le paysage est mutation et que le paysage est sociétal, on peut penser que le paysage est un projet citoyen. L'action proposée tourne autour de la recherche d'un modèle de gouvernance des paysages à l'échelle locale et mettant ensemble les acteurs de la société civile autour d'un projet de territoire paysager à partager. La deuxième action sera de voir comment décentraliser la question du paysage tant au niveau politique que du niveau de la gouvernance administrative et réglementaire.*
- croiser l'approche paysagère avec la recherche d'un projet sociétal de territoire*
- travailler à créer les outils d'une démocratie du paysage post-carbone par « l'obligation » de parlements locaux de débats et délibérations réguliers.*
- promouvoir la création d'adjoints à l'alimentation dans les collectivités locales*

- renforcer la compétence « aménagement de l'espace » des collectivités locales en lui associant le terme de « paysage » et l'adjoindre obligatoirement de moyens d'ingénierie.
- prévoir des forums du paysage sur les territoires (paroles / savoirs / échanges / réseaux / visibilité / projets / construction / ascendant - descendant).
- lancer une dynamique de travail et d'expérimentation sur des modes d'élaboration paysagère des PLUI (Plan locaux d'urbanisme intercommunaux)

VENDREDI 4 AVRIL - APRES-MIDI : Visite de l'exploitation de la bergerie de Villarceaux puis travail en ateliers

VISITE DE TERRAIN DE LA FERME AGROECOLOGIQUE DE LA BERGERIE : le paysage comme « lieu d'expériences »¹⁰

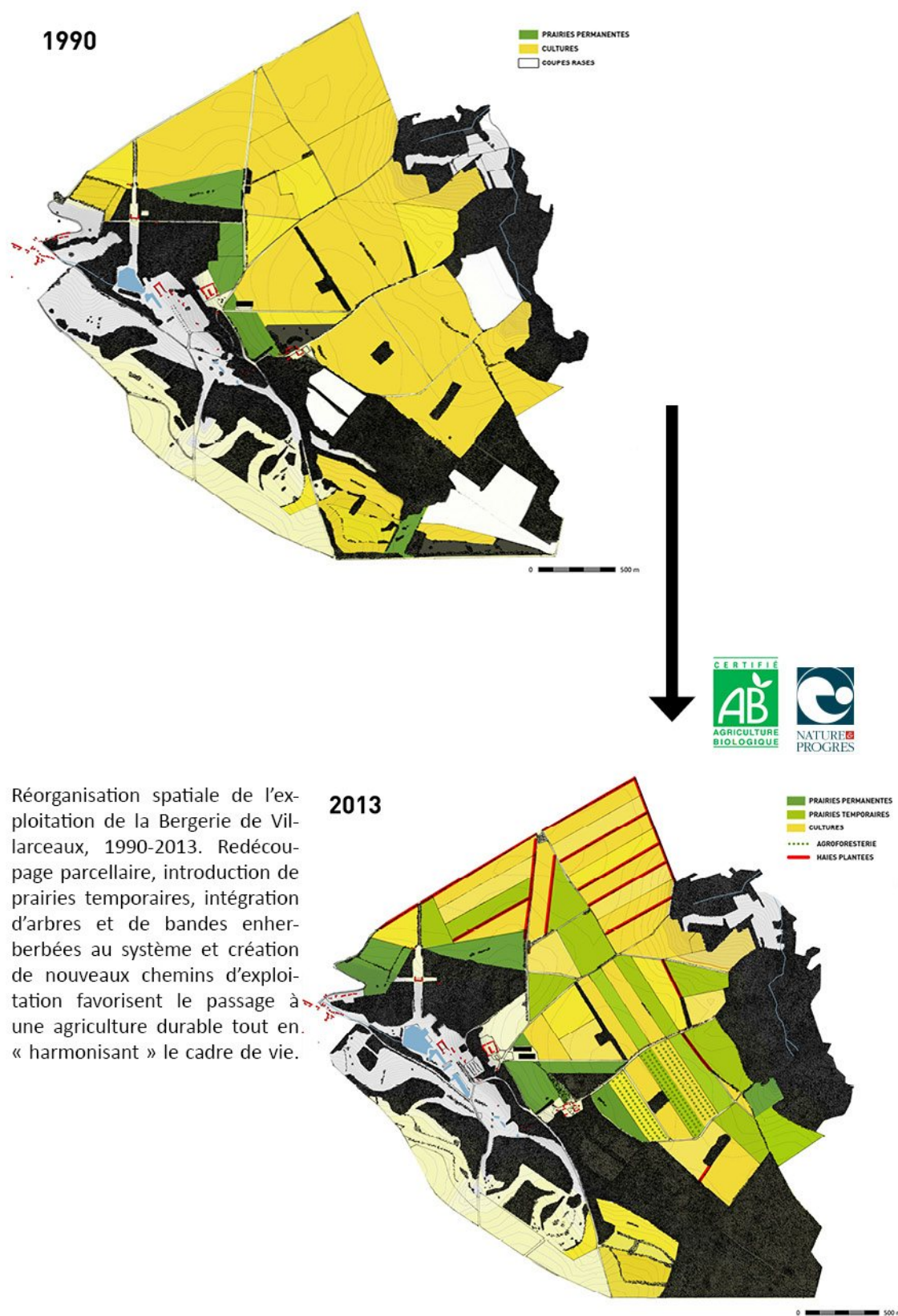
La visite de terrain, collective, est un outil essentiel pour mener à bien des démarches paysagères en agriculture. Rejoignant le principe du « tour de plaine », cher aux agronomes, la visite de terrain aide à définir un projet d'aménagement en tenant compte des regards, des savoirs et des envies de chacun. C'est une étape de travail originale, indispensable pour engager des projets fondés sur une connaissance partagées des atouts, des contraintes et des dynamiques d'un territoire.

La visite de terrain était organisée pour parcourir les lieux remarquables de l'exploitation agricole de la bergerie de Villarceaux et donner un bon aperçu de sa diversité et de son inscription dans son territoire (ferme attenante aux châteaux de Villarceaux, faisant partie d'un domaine foncier autrefois beaucoup plus vaste). En confrontant les regards sur les paysages de l'exploitation, ces discussions ont fait ressortir les logiques du fonctionnement du territoire, ont permis de comprendre ses évolutions passées et futures et d'évaluer ensemble des pistes d'aménagement pour enrichir davantage la transition agroécologique de la Bergerie, en s'appuyant sur une démarche paysagère (cf. cartes page suivante).

Le paragraphe ci-dessous, tiré de l'article « Paysages agricoles de l'après-pétrole - Nouveaux designs agronomiques pour produire autrement et améliorer le cadre de vie » (Ambroise, Sanson, mai 2013 – Paysages de l'après-pétrole ?) résume les éléments qui ont été présentés lors de cette visite.

Les 370 ha de la ferme de la Bergerie de Villarceaux (95) ont subi une profonde transformation spatiale, préalablement à sa conversion à l'AB entre les années 1995 -2000, afin de constituer un agro-écosystème équilibré propice à ce nouveau mode de production. Les parcelles, dont la plus grande atteignait 64 ha, ont été découpées pour arriver à une taille moyenne inférieure à 8 ha, une taille compatible avec une agriculture mécanisée et productive, au-delà de laquelle les économies d'échelle s'amenuisent parce qu'il n'est plus possible de profiter des ressources agroécologiques. Les parcelles de forme allongée (100 m sur 800) sont bordées latéralement par des haies ou des bandes enherbées, infrastructures semi-naturelles volontairement intégrées dans la structure de la ferme pour servir d'habitat aux insectes auxiliaires des cultures. Ces haies replantées (plus de 10 km au total) constituent un élément nouveau qui ressort fortement dans ce paysage céréalier ouvert. De même les parcelles de la Bergerie sont-elles clôturées car le passage à l'agriculture biologique s'est accompagnée d'un rééquilibrage progressif entre les surfaces en cultures et les surfaces en prairies temporaires et permanentes. Les prairies sont valorisées par un troupeau bovin allaitant de vache Salers, introduit également, et un troupeau ovin de race mixte à base Suffolk. L'intégration des arbres et des cultures est complétée par des plantations en agroforesterie : aux haies périphériques aux parcelles s'ajoutent désormais des alignements d'arbres intra parcellaires depuis 2011. La faisabilité technique de ce modèle est aujourd'hui démontrée. Ces nouvelles pratiques ont aussi engendré des usages nouveaux du territoire : le redécoupage du parcellaire, la plantation de près de 10 km de haies, l'introduction de l'élevage ont façonné un territoire rural attractif et ouvert grâce à de nombreux chemins d'exploitation. Ces chemins sont partagés entre salariés de la ferme, randonneurs, chasseurs, naturalistes, VTTistes... Pour répondre à la demande des visiteurs de la ferme, une coopérative de consommateurs a été créée qui commercialise en vente directe les produits de la ferme.

10 Source : « La visite de terrain : le paysage comme lieu d'expériences » - titre de la brochure n°6 de la collection APPORT Agriculture et Paysage éditée par IFV – Institut Français de la Vigne et du Vin – www.agriculture-et-paysage.fr



COMPTE-RENDU DES ATELIERS

L'objet de cette séquence en atelier a été de balayer les problématiques qui pourraient nourrir par des exemples ou des thèmes, le colloque du 20 novembre « Solutions paysagères pour territoires en transition ». Il était également proposé aux participants d'approfondir la discussion sur les actions à mener identifiées le matin, lors de la séance de remue-méninges.

Compte-rendu du premier atelier

Rapporteur : Christophe Bayle

« Comment utiliser le paysage pour casser la ségrégation espace urbain espace rural ? »

L'expérience à suivre des parcs naturels urbains (Strasbourg, Rueil Malmaison, Dôle, Montbéliard) qui ont fait le lien entre l'espace agricole et l'espace naturel, c'est-à-dire agrégé les fonctions productives et récréatives; les canaux hydrauliques sont maintenus, et les activités touristiques développées. Le foncier est protégé pour les agriculteurs dès le moment où le parc est créé.

A Montbéliard l'infrastructure (verte et bleue) a hiérarchisé les trames de l'échelle du bassin versant du quart nord-est du Jura jusqu'au lieu d'habitation. Les projets devant essayer d'améliorer l'infrastructure verte et bleue en s'appuyant sur un plan paysage; le lien entre le centre-ville et la périphérie passe par au quotidien par la continuité fonctionnelle verte et bleue.

Souvent le projet agricole autour des zones urbaines n'est pas en phase avec le projet urbain de villes qui par ailleurs ayant détruit leur ceinture verte, entre en conflit avec les agricultures en frange alors qu'elles pourraient passer des accords avec des gens qui veulent jouer le jeu, ailleurs.

« Comment les territoires ruraux sous influence urbaine peuvent-ils s'organiser ? »

Faire un document d'urbanisme :

Cela consiste à développer une méthode qui s'appuie sur le fondement d'une infrastructure centrale qui organise le territoire. *Ce qui implique* un vrai travail de connaissance du paysage; ainsi en périphérie de Rennes une convention avec la SAFER réinstalle les agriculteurs en circuits courts, de façon à ce que toutes les dimensions d'un territoire rural sous influence urbaine développent l'emploi local.

Aujourd'hui, alors qu'il n'y a pas de projet agricole intégré au projet urbain, il faudrait monter un projet urbain adapté sur le plan foncier et incitatif pour les agriculteurs.

Développer l'argument paysage:

L'argument foncier est utilisé par les communes urbaines pour préserver les terres agricoles aux franges des villes en faisant miroiter des AMAP; mais c'est l'argument paysager qui devrait être utilisé pour organiser des alliances entre les consommateurs et les agriculteurs. Et aussi introduire l'argument paysage dans les différents outils, plan climat, agenda 21, aménagement durable, PLH, transition énergétique, plutôt que d'essayer d'autonomiser le paysage. Remettre du paysage dans la ville c'est permettre à des gens qui ont perdu leur liens de retrouver leur accroche à un espace commun.

« Ne vaut-il pas mieux s'adapter au changement climatique que de vouloir le contre carter ? »

Le changement climatique :

On ne peut plus s'abstraire de la question. La connaissance de l'espace devient une nécessité car elle conditionne la dépendance énergétique; les connaissances de l'espace sont un recours encore sous utilisé. La démarche des grands sites locaux est intéressante; elle a permis la création de 100 emplois sur 10 ans au Puy-Marie dans le Cantal. L'entrée paysage a créé un lien et mis des gens autour de la table qui se sont réappropriés leur territoire, et ont ainsi alimenté les PLU de nouvelles actions en organisant l'accueil, la visite, la réhabilitation de points de vue. Il y a eu un investissement dans le métier de maîtrise d'ouvrage paysagère.

Le paysage mobilise d'autres gens :

C'est un peu la clé « anti-lassitude », lassitude des décideurs mais aussi celle des gens eux-mêmes qui subissent une déconnexion de plus en plus forte avec leur territoire : le paysage est la clé qui permet de réinsérer des forces dans un grand site, en commençant autour d'une carte pour les intéresser de façon simple à la connaissance du paysage :

- connaissez- vous votre territoire ?
- l'ensemble de ses atouts ?
- vos problèmes de nuisance ?
- l'ensemble des évolutions qui ont lieu ?
- des projets des idées de projets pour tout ou partie du territoire ?

C'est le rôle des chartes, qui sont des outils de portage de projets, elles permettent de partager les soucis du lieu. Le Marais du Cotentin réfléchit à la façon de faire participer les habitants à l'élaboration de ce plan de parc. Le parc du Gâtinais est également cité comme exemple.

En conclusion pour le colloque il apparaît que, loin d'être un frein la participation des citoyens (urbains et ruraux) est mobilisatrice de nouvelles forces pour créer un projet économique à multiples dimension qui s'appuie sur le paysage.

Compte-rendu du second atelier

Rapporteur : Baptiste Sanson

Les participants de cet atelier ont échangé les réflexions suivantes :

Mieux définir l'objet qui nous réunit : « Après pétrole » ou mutation globale de notre société ?

Certains participants ouvrent les discussions en exprimant leur besoin de clarifier si le sujet traité dans la revue se cantonne à la transition énergétique sensus-stricto (comme le laisse entendre la mention « paysages de l'après-pétrole ») ou bien si nous nous intéressons plus largement à la transition écologique et sociale, dont la transition énergétique n'est qu'une sous-composante.

A minima, la question qui nous réunit, c'est l'après-pétrole. Nous constatons que la transition énergétique est traitée de manière technique mais jamais en terme d'espace. Or la transition énergétique aura une traduction dans l'espace. Si cette transition se fait « hors sol » (i. e. sans réflexion sur l'espace), on fera quelque chose « d'inéquitable et d'invivable ».

Au-delà de la transition énergétique, la réflexion portée par le groupe ici présent s'ouvre aux questions suivantes :

- comment préparer la société de demain à assumer ses mutations présentes et futures à partir de ses ressources territoriales ?
- comment trouver des établissements humains vertueux, savoir comment on va se nourrir, relocalisation des ressources territoriales, etc
- comment faire adhérer les gens à cette mutation ?

Le paysage, affaire de politique et de planification ou affaire de citoyenneté ?

Le paysage arrive par le bas – on est dans un système de régionalisation. Le terme « paysage » n'est pas une affaire de politique. Elle est une affaire de citoyenneté.

L'approche planiste est aussi dépassée, c'est depuis les territoires qu'il faut voir les choses. Quand on parle de paysage on parle d'une ressource territoriale. Quel rôle devrait jouer l'Etat dans la relance d'une politique du paysage, alors qu'il n'est plus aménageur ? La difficulté c'est que l'Etat n'est plus maître d'ouvrage (sauf pour quelques grands projets). L'initiative en revient aux collectivités locales et aux régions, il faudra les mobiliser. Et mobiliser aussi l'ARF (Association des Régions de France), l'ADF (Assemblée des Départements de France), l'ADCF (Assemblée des Communautés de France) et l'ADCF.

L'Europe des régions est aussi un levier de mutation. Le projet citoyen se retrouve dans une identité régionale. Le paysage a un rôle fédérateur, ça fédère au sein d'un territoire et entre les territoires. On y trouve toujours un lieu d'échange. La fédération se fait autour d'un projet. Alors qu'on observe un effondrement de nos sociétés qui tient à une perte de connexion aux processus productif et à la nature en général, l'attention portée au paysage permet de retisser des liens. Les démarches paysagères offrent des méthodes qui permettent d'agréger des acteurs, c'est un levier de mobilisation pour faire société car le paysage est un bien collectif et un bien sensible.

Les participants mentionnent les actions / pistes de réflexions suivants :

- Comment susciter la participation de la société? Et développer l'esprit critique des citoyens (éducation populaire au paysage). Animer et redonner du pouvoir d'agir aux citoyens – rééquilibrer les façons d'intervenir. Par exemple avec un bus de lecture du paysage pour les citoyens (testé en Auvergne).
- Centre de ressources + lieux physiques de rencontre
- Un partage citoyen de la notion de paysage ? Un site où les gens porteraient leurs rêves où ils seraient consultés ? Pour partir des visions des citoyens.
- comment redéfinir des entités paysagères qui soient cohérentes et qui font que les gens se sentent appartenir à un lieu ?

Sortir d'un point de vue urbano-centré

Ne pas faire que regarder les territoires à partir des villes. La carence n'est pas au niveau des villes qui ont des projets. Les territoires doivent avoir leur propre projet en complémentarité des villes.

Réflexions sur les fonctions que pourraient remplir un collectif Paysages de l'après-pétrole

Parce que le turnover au niveau de la société politique est plus important que celui de la société civile, un collectif pérenne, issue de la société civile, peut jouer un rôle d'éducation, de sensibilisation au paysage (faire comme les Canadiens = le paysage est l'un des éléments de leur constitution, il apparaît dès leur premier chapitre).

Ce qui pourrait être impulsé :

- Ne pas obtenir un nouveau texte législatif mais avoir un système d'observation, d'agrégation et de mise en lien des bonnes expériences. Nécessité de mise en mouvement entre des initiatives pour aller vers un changement global.
- Les initiatives qui font « paysage » pourraient se doter d'une capacité d'écho pour diffuser : une sorte de fédération des initiatives paysagères. Les moyens pour cette capitalisation ? Amplifier ce qui se fait avec Mairie Conseils ?
- Arriver à pointer, à nommer où est le paysage dans les politiques sectorielles.
- Revendiquer le paysage et ne pas le mettre toujours en défense.
- Imaginer des « utopies politiques spatialisées » : des participants notent que si pour eux il est essentiel de poursuivre l'analyse des expériences déjà vécues, le collectif doit aussi adopter un angle de vue prospectif : illustrer, faire appel à l'utopie, et imaginer quelque chose de stimulant en terme d'images. Par exemple en menant des travaux qui consisteraient à chercher une traduction spatiale aux scénarios de prospective (tels Afterres2050, Negawatt, etc).

SAMEDI 5 AVRIL : bilan du séminaire et suites à donner

Lors de ce séminaire, se sont réunis pour la première fois les auteurs ayant contribué à la revue *Paysages de l'après-pétrole* ainsi des acteurs mobilisés par cette thématique. Tous ces participants, au nombre de 29, étaient invités à débattre du contenu de la revue et à exprimer leurs envies quant aux actions à mener autour de la poursuite de cette dynamique.

Le bilan des différentes séquences (exposé du contexte, séquence remue-méninges, visite de terrain, travail en ateliers) a fait l'objet d'une synthèse en plénière le samedi 5 avril.

En conclusion, il ressort du séminaire la volonté de constituer un collectif « Paysages de l'après-pétrole » autour d'un socle de convictions partagées et d'une feuille de route pour raviver et décliner la notion de paysage comme clé d'un développement durable assumé des territoires.

1) Poursuite de la dynamique Paysages de l'après-pétrole par la constitution d'un collectif

Tous les participants ont manifesté leur souhait de pérenniser le groupe qui s'est réuni pour le séminaire de Villarceaux, d'élargir ce groupe et de poursuivre le travail engagé.

- Étapes de constitution d'un collectif Paysages de l'après-pétrole : le collectif souhaite se doter d'un manifeste qui expliquerait qui nous sommes, ce que nous affirmons et ce que nous proposons. C'est sur la base de ce manifeste que pourra se formaliser et s'institutionnaliser le collectif. A court terme, il est prévu que le collectif reste informel car « la période de tâtonnement a du bon ». Ce manifeste serait la carte de visite du collectif pour lequel il est proposé dans un premier temps de conserver le nom de collectif paysages de l'après-pétrole (ou collectif PAP). Si besoin, ce nom pourra évoluer par la suite.

Ce manifeste serait présenté à l'occasion du colloque du 20 novembre qui serait la première action publique du collectif (si on laisse de côté l'audition de certains auteurs de la revue par les députés). Ce colloque a pour ambition de redonner une impulsion à une politique renouvelée, réactivée et réaffirmée du paysage.

A la suite de ce colloque du 20 novembre et en fonction du bilan que l'on pourra en tirer, il pourra être envisagé de formaliser le collectif (structuration en association ? / se doter d'un secrétariat ou d'une coordination / avec quel budget ? / quelle gouvernance ?). Un des objectifs du colloque du 20 novembre serait de faire reconnaître le rôle que peut jouer le collectif afin d'obtenir les moyens de sa pérennisation (ce qui était suggéré dans une précédente note sur les débouchés du colloque « Pour veiller à l'application de la Convention Européenne du Paysage, relancer un *Conseil National du Paysage*, organe de conseil pluraliste (élus locaux, acteurs sociaux, acteurs économiques, professionnels du paysage) auprès des autorités ministérielles concernées, elles-mêmes constituées en un « *comité interministériel du paysage* »).

Il est envisagé ensuite de renouveler le séminaire d'avril 2014 en organisant une rencontre « Villarceaux II », à la même époque en avril 2015. Le collectif souhaite se doter d'une stratégie en vue de la présidence par la France de la Conférence des Parties de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 2015.

NB : Collectif d'institutions ou collectif de personnes ? Il a été apprécié lors du séminaire que le collectif rassemble des personnes qui souhaitent travailler ensemble à une cause commune et qui ne rejoignent pas le collectif pour défendre des intérêts qui seraient propres à leurs institutions.

D'ici la fin de l'année 2014, il est proposé que le secrétariat du collectif Paysages de l'après-pétrole soit confondu avec le Comité de pilotage du colloque du 20 novembre 2014 composé de Jean-Pierre Thibault,

Régis Ambroise, Laurence Ermisse, Philippe Balny, Jean-Luc Cabrit, Denis Clément, Sebastien Giorgis, Yves Gorgeu, Xavier Guillot, Mathilde Kempf, Armelle Lagadec, Odile Marcel, Vincent Piveteau, Baptiste Sanson.

- élargissement du collectif Paysages de l'après-pétrole

Au-delà du cercle des personnes identifiées à l'occasion du séminaire d'avril 2014, le collectif PAP souhaite s'élargir en tissant des liens avec :

- les structures à l'initiative du collectif paysage rassemblé en 2005 autour des principes de la convention des paysages et qui était composé de la FNCAUE, FFP, FNSAFER, Fédération des PNR, fédération des CREN, RGSF, FNASSEM, ICOMOS, SPPEF, Maisons paysannes de France, APCA, FNSEA, CDC (Mairie-conseils).

- un cercle d'élus (s'appuyer sur des paroles fortes d'élus)

- les réseaux de territoires, de collectivités territoriales, et de villes (UNADEL, CLER, TEPOS, ICLEI)¹¹

- les réseaux qui travaillent plus spécifiquement sur l'énergie (Compagnie des Negawatt)

- en vue de la coop climat : les réseaux de la transition (Transition Network = le réseau des Transitions Towns de Rob Hopkins/ Alternatiba / Le collectif français de la transition / 4D, etc).

- l'Association Française d'Agronomie

2) Un socle de convictions partagées, base d'un manifeste

Les personnes réunies ont affirmé leurs convictions que la notion de paysage et l'approche paysagère des questions d'aménagement sont des clefs d'entrée pour :

- mettre en cohérence et intégrer des politiques sectorielles en s'appuyant sur les spécificités de chaque territoire
- réfléchir aux répercussions de la transition énergétique en termes d'aménagement du territoire, penser et anticiper ces évolutions
- joindre des approches **fonctionnelles** de la transition (repenser les flux énergétiques, les infrastructures de transport, etc.) à des approches **culturelles et sociales** telles que la recherche d'une meilleure cohésion sociale dans les territoires, celle d'une harmonie des formes de l'établissement humain, de la recherche d'un « bien vivre », d'identité, etc.
- favoriser un vivre ensemble et un mieux-être lorsqu'on a des formes d'aménagement qui respectent l'harmonie des lieux : **l'évidence sensible de la qualité technique et spatiale des solutions élaborées est perçue par les populations et se révèle source d'activités et de bien-être**
- favoriser des modes de travail ou de gouvernance participatif ou plus large. Les gens deviennent acteurs et non spectateurs. Et ces méthodes plus participatives peuvent permettre de faire accepter des projets que des habitants auraient rejeté de prime abord
- réduire les conflits et générer du contentement. *« Le paysage c'est se faire plaisir, on en profite. Ce n'est pas pour demain et les générations futures. C'est être fier de ce qu'on a fait. Chacun fait un petit quelque chose et le résultat est là »*

3) Le rôle que souhaite jouer le collectif PAP : quels changements systémiques voulons nous accompagner ?

Le collectif PAP souhaite favoriser une « culture de l'espace pour la transition ». Il se donne pour objectif de montrer comment les approches paysagères (mobilisant une culture de l'espace et les ressources territoriales) nous apportent des solutions pour traiter différemment l'urbanisme, les réseaux d'énergie, l'agroécologie, etc...

11 UNADEL : Union nationale des acteurs et structures du développement local – CLER : Réseau pour la transition énergétique – TEPOS : Territoires à Energie Positive – ICLEI : International Council for Local Environmental Initiatives, Conseil international pour les initiatives écologiques locales

Le collectif PAP souhaite poursuivre un travail de sensibilisation et de pédagogie pour faire valoir que l'attention portée au paysage est un outil de développement durable des territoires - ainsi que le précise la Convention Européenne du Paysage - afin que les aménageurs s'en saisissent. Ce qui, en terme de débouchés opérationnels signifie de :

- transmettre une culture de l'espace aux élus (mise en valeur des ressources territoriales)
- introduire l'approche paysagère en amont des projets que portent les collectivités et notamment renouer avec l'exigence de prendre en compte le paysage en amont des projets d'urbanisme.
- enraciner davantage la dimension paysagère dans les documents d'urbanisme (PLUI notamment).
- éviter la banalisation des territoires par l'application de modèles standardisés d'aménagement (l'agroforesterie est mentionnée comme un risque potentiel si elle n'était pas adaptée aux territoires dans sa mise en œuvre).
- de façon générale, veiller à l'application de la Convention Européenne du Paysage,

Au delà du colloque du 20 novembre et de la publication d'un manifeste, des chantiers prioritaires qui s'esquissent pour 2014 - 2015

1) poursuivre les études de cas dans lesquels l'approche paysagère aura joué un rôle facilitateur pour apporter des solutions d'aménagement intégrant enjeux culturels, fonctionnels et sociaux. La démarche paysagère devra avoir été participative et son résultat avoir procuré un mieux vivre avéré aux habitants et acteurs concernés. Associer les cas pratiques de terrain et des équipes de chercheurs.

2) mobiliser les outils de représentations - ne pas s'en tenir à des études de cas mais s'appuyer aussi sur des travaux de prospectives en mobilisant les travaux d'étudiants qui sont fait dans les écoles . Les étudiants se mettent en situation de transformation de la société. La production exploratoire des paysagistes pourrait servir pour illustrer le propos. On a besoin d'inventer de nouvelles formes, il faut donner des expressions du contenu pour montrer la rupture et une orientation de moyen terme.

Des projets de plus long terme, en rêvant un peu

- favoriser des ateliers étudiants interdisciplinaires sur le modèle des Ateliers internationaux de Maîtrise d'Œuvre Urbaine de Cergy. Ça a un coût d'organisation car il faut positionner ces ateliers en dehors des séquences pédagogiques
- imaginer une mise en réseau d'écoles pour jeter la base d'un IFMOP (= Institut de Formation à la Maîtrise d'Ouvrage Paysagère ou Territoriale) pour la transition
- monter des partenariats pédagogiques avec l'enseignement du climat / les agronomes / l'école des Mines / des écoles de design
- exposer dans les espaces publics des projets de réalisations de Paysages de l'après-pétrole
- imaginer un « label Paysage de l'Après Pétrole », qui pourrait être une bannière pour un réseau de territoires, pour des travaux prospectifs d' étudiants ou pour des appels à projets
- expérimenter des plans paysagers énergétiques territoriaux (PPET) pour guider et harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales de chaque territoire (avec par exemple le lancement d'une centaine de ces plans par appel à des territoires volontaires).

PRÉSENTATIONS DES PARTENAIRES ET STRUCTURES IMPLIQUÉES DANS LE SÉMINAIRE :

✓ La Compagnie du Paysage

L'association La Compagnie du Paysage rassemble les citoyens et professionnels concernés par le développement local, la question du durable et de la participation. Elle réunit les amoureux du territoire, amateurs d'une nature travaillée par l'homme, respectueuse de ses équilibres et à la recherche de nouveaux savoir-faire pour préserver la planète et respecter ses habitants. La Compagnie du Paysage a participé à la coordination de la revue *Paysages de l'après-pétrole*.

www.lacompagniedupaysage.fr

✓ Le Centre Ecodéveloppement de Villarceaux

L'association Centre Ecodéveloppement de Villarceaux (CEV) est une association loi 1901 à but non lucratif. Son objet est d'animer à la bergerie de Villarceaux un pôle de réflexion et d'information sur la contribution de l'agriculture et des espaces ruraux à la transition écologique. Cette réflexion se nourrit d'un travail de veille et s'appuie sur la réalité concrète du territoire de Villarceaux qui joue à la fois un rôle de "laboratoire d'expérimentation" et de site de démonstration.

Chaque année le Centre Ecodéveloppement de Villarceaux anime un atelier d'une semaine, réunissant des étudiants agronomes et paysagistes autour d'un objet d'étude commun, dans le but de favoriser une culture de la collaboration entre ces disciplines. Le CEV a participé à la coordination de la revue *Paysages de l'après-pétrole*.

www.bergerie-villarceaux.org

✓ Ritimo : Un réseau d'information et de documentation pour la solidarité et le développement durable



Depuis 25 ans, le réseau Ritimo regroupe en France des lieux et des organisations (centres de documentation, lieux ressources, médias et projets documentaires en ligne...) engagés collectivement dans un projet de mobilisation citoyenne pour la solidarité internationale.

Notre mode d'action principal est la **collecte, la sélection et la diffusion d'une information critique, plurielle et diversifiée**, privilégiant l'expression des citoyens, des associations et des mouvements sociaux de tous les continents.

Le réseau Ritimo inscrit son action dans le courant altermondialiste, en participant à des collectifs au niveau français, en relayant localement et nationalement des campagnes d'action et d'opinion, et en développant des projets communs avec des organisations de la société civile et des médias au niveau international.

Ritimo...

► **Accueille et informe** le public dans près de 90 lieux en France sur les enjeux de la solidarité internationale et du développement durable. Ritimo renseigne aussi ce public sur les moyens d'agir, au niveau local comme au niveau global, en France comme dans les pays du Sud.

► **Organise des animations et des formations** en éducation au développement et à la solidarité internationale, à destination de divers publics et notamment en milieu scolaire.

- ▶ **Effectue une veille et une sélection de l'information** émanant d'organisations sociales, de réseaux, de chercheurs, de journalistes ou de simples citoyens tout autour de la planète, en relayant leurs analyses et leurs positions sur le site
- ▶ **Appuie l'élaboration de dossiers** documentaires et d'outils pédagogiques utilisant différents supports.
- ▶ **Soutient, à travers la [démarche dph](#), des organisations et des personnes** du monde entier afin qu'ils mettent en forme par écrit leur expérience, leurs démarches et leurs propositions, et les partagent avec d'autres.
- ▶ **Encourage, dans le cadre de la [Coredem](#), des organisations, réseaux, mouvements, et médias** de différents pays à mettre à disposition en ligne leurs ressources et leurs documents, à les mutualiser à l'aide de divers outils (moteur de recherche spécifique), et à échanger sur des thèmes de travail communs.
- ▶ **Anime une réflexion**, au niveau national et international, **sur le rôle de l'information comme vecteur de transformation sociale**, et sur la construction de liens entre médias, associations et mouvements sociaux du Nord et du Sud.
- ▶ **Promeut l'appropriation et l'usage des outils numériques pour des démarches citoyennes locales et globales.**

✓ La Coredem

Lancé en mai 2009 à l'initiative de Ritimo et de la FPH (Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme), la Communauté des sites ressources pour une démocratie mondiale (Coredem) rassemble des organisations qui ont décidé de se fédérer, de mutualiser leurs informations et analyses et de faciliter l'accès à leurs ressources documentaires respectives.



La Coredem cultive l'information partagée en tant que catalyseur d'initiatives, de réflexions critiques pour porter et élever des propositions au sein d'un large panel d'associations, de syndicats, de médias indépendants et d'instituts de recherche. Pour la Coredem, il importe de favoriser des liens privilégiés entre ces acteurs qui sont rassemblées par les constats communs :

- L'information est un bien commun ce qui, dans la tradition des logiciels libres, se traduit dans les concepts d'émancipation et de partage de la connaissance ;
- L'information est un bien stratégique qui se multiplie en se partageant ;
- Les techniques actuelles de l'information et de la communication multiplient l'accès aux connaissances ;
- Le partage des savoirs, l'échange d'expériences nées de l'action, la sélection d'informations pertinentes pour un changement social, tout ceci fait partie sont parties intégrantes des conditions de la démocratie.

✓ La Revue Passerelle

Historique et objectifs de la revue

La revue Passerelle a vu le jour en Mai 2010. Elle participe à l'objectif de la Coredem (Communauté des sites de ressources documentaires pour une démocratie mondiale) de fédérer les travaux et les analyses des acteurs de changement pour promouvoir et asseoir un traitement de l'information valorisant une pluralité de sources et promouvant des alternatives durables.

De ce fait, Passerelle fait le pont avec les ressources documentaires en ligne présentes à la fois sur le site mutualisé de la Coredem et les sites d'organisations ressources.

C'est, avant tout, une revue papier mais qui a, aussi, son lieu électronique dont le contenu évolutif enrichira

la version papier: <http://www.coredem.info/spip.php?rubrique7>

La revue donne la plume aux acteurs de changement pour faire valoir leurs savoirs et leur expertise, inséparable de leurs pratiques et de leurs expériences. Elle résulte de contributions collectives et plurielles afin d'intégrer des échanges d'expériences; des études de cas, des analyses, etc. Elle privilégie des articles écrits par des acteurs locaux pour pouvoir valoriser des points de vue (divergents ou non), porteurs d'analyses et de propositions qui vont dans le sens d'une construction d'une société juste et durable.

Ainsi, la revue *Passerelle* cherche à constituer:

Une revue issue des mouvements citoyens : Associations, médias, syndicats, collectifs, institut de recherche diffusent leurs analyses via leur expertise et leurs expériences de terrain.

Une revue d'expériences. Passerelle traite des initiatives citoyennes et sociales à partir de concepts, de paradigmes, d'enjeux auxquels tout individu, communauté et organisme est confronté.

Une revue collective. Composée d'une équipe éditoriale, la revue est une sélection d'articles des participants à la Coredem, et d'autres structures qui contribuent à l'enrichissement du sujet. Lors de chaque numéro, un appel à contribution est lancé pour diffuser les analyses des participants à la Coredem et de leurs partenaires.

Chaque appel à contribution reprend les raisons du sujet, l'orientation éditoriale et les problématiques auxquelles le numéro doit répondre.

Une revue plurielle. De par les thèmes, les auteurs, les langues, les démarches, les analyses et les expériences, Passerelle est un condensé de pluralité, dont le leitmotiv est de promouvoir et étendre des pensées et des pratiques alternatives dans le respect des diversités.

Une revue internationale. Passerelle est alimentée par des organismes (associations, syndicats, institut de recherche, etc.) qui ont acquis des expériences et un niveau d'analyse suffisamment riches pour pouvoir les partager, les confronter avec d'autres. Généralement, les contributeurs participent déjà à des réseaux internationaux. Passerelle y participe par l'échange d'analyses internationales.

Une revue évolutive. Passerelle est communément élaborée à l'occasion d'espace de débats. Elle participe à créer un cadre interactif entre des acteurs qui ne se croisent pas toujours autour de sujets pluridimensionnels. Passerelle donne des clés de lecture, présente des expériences, en lien avec le suivi réalisé par l'équipe de Ritimo et de la FPH (Fondation pour le Progrès de l'Homme).

✓ Dialter

Le séminaire a été animé par Robert Douillet, gérant de la SCOP DIALTER, société issue de Geyser et spécialisée dans la concertation, la participation et la médiation entre acteurs du territoire pour le développement de projets concertés, la gestion durable de ressources collectives, l'aménagement de l'espace et l'environnement, la décision publique et privée partagée.

En savoir plus : www.dialter.fr

Le séminaire des auteurs de la revue *Paysages de l'après-pétrole* a reçu le soutien de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme www.fph.ch



Fondation Charles Léopold Mayer
pour le Progrès de l'Homme

Liste des participants (en bleu les auteurs ayant contribué à la revue *Paysages de l'après-pétrole*)

Nom	Prénom	Organisme
AMBROISE	Régis	Ingénieur agronome et urbaniste
BALNY	Philippe	Conseil général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER) Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la forêt
BAYLE	Christophe	Architecte DPLG – Urbaniste DESS IEP Paris – Administrateur des Ateliers Internationaux de Cergy
BONIN	Sophie	Ecole Nationale Supérieure du Paysage
BOUREAU	Héloïse	Ingénieure Agronome – Centre Ecodéveloppement de Villarceaux
BRADEL	Vincent	École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy
CABRIT	Jean-Luc	Conseil général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
CLEMENT	Denis	Conseil général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
DOREAU	Auréline	Interbev (Association nationale inter-professionnelle du bétail et des viandes)
DOUILLET	Robert	Dialter
ERMISSE	Laurence	
GALLINEAU	Baptiste	Paysagiste libéral
GIORGIS	Sébastien	Architecte DPLG - Paysagiste FFP - Urbaniste SFU Paysagiste Conseil de l'État – Agence paysages
GORGEU	Yves	Fondateur du réseau Paysages et Urbanisme Durable
GUILLOT	Xavier	École d'architecture de Saint Étienne
HERBIN	Carine	Institut Français de la Vigne et du Vin
HUBERT	Yves	JNC International
KEMPF	Mathilde	Architecte urbaniste, Lagadec-Kempf – Mairie-conseils
LAGADEC	Armelle	Architecte urbaniste, Lagadec-Kempf – Mairie-conseils
LANGE	Julien	Géographe urbaniste – L'Atelier Act urba
LAUMOND	Jean-Sébastien	Communauté de Communes Vallée de la Bruche
MARCEL	Odile	Association la Compagnie du Paysage
OMON	Bertrand	Chambre d'Agriculture de l'Eure
PIVETEAU	Vincent	Ecole Nationale Supérieure du Paysage
POINTEREAU	Philippe	Solagro
RICHARD	Florie	Réseau des Grands Sites de France
SANSON	Baptiste	Ingénieur Agronome – Centre Ecodéveloppement de Villarceaux
THIBAUT	Jean-Pierre	Conseil général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
VILLOT	Marie	Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

Sollicitées, les personnes suivantes ont fait part de leur intérêt pour la démarche mais n'ont pu participer au séminaire :

Monique Toublanc (ENSP) / Eric Chtourbine (consultant spécialisé) / Pascal Gontier (Architecte urbaniste) / Suzanne Humberstet (Ritimo) / Julien Woessner (FPH) / Viviana Varin (Ritimo) / Bertrand Warnier (Ateliers de Cergy) / Jean- Yves Quay (Ensa Lyon) / Marin Baudin (CAUE 23) / Marc Verdier (ENSA Nancy) / Matthieu Calame (FPH) / Marc Benoît (Inra Nancy – Afa) / François Papy (Afa) / Marie Brandt (CFE) / Sylvain Plantureux (Université de Lorraine) / Jean Hernandez (Maison Paysannes de France) / Giovanna Marinoni (Paysagiste DPLG) / François Léger (Agroparistech) / Claire Vigé Hélie (Ateliers de Cergy) / Christine Aubry (Agroparistech) / Marion Diaz (Agrocampus Ouest) / Marion Talagrand (l'Atelier Urbanisme et Paysage) / Leslie Chaze (Mairie Conseils)